

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 17 juin 2011

PROCÈS-VERBAL

Le dix-sept juin deux mil onze à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Seully, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence de M^f Jacques AUPIC, Maire.

Etaient présents:

M. AUPIC, Mme MARTIN, MM. RAMBAULT, BRARD, GABILLY, FUMARD, Mmes BLANLUET, CLARYS, DIEUDONNE,
formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé: Mr. Patrick VALLEE

M^{me} Christine MARTIN a été nommée secrétaire.

Le Procès-verbal de la précédente séance, lu, a été adopté à l'unanimité.

1° - Désignation du délégué et des suppléants à l'élection sénatoriale du dimanche 25 septembre 2011.

Le procès-verbal de ces désignations fait l'objet d'une rédaction séparée.

Suite à la convocation de tous les conseils municipaux, dans le but d'élire les délégués et les suppléants à l'élection sénatoriale du 25 septembre 2011, ont été élus à l'unanimité :

-comme délégué : Mr Jacques Aupic

-comme suppléants : Mme Christine Martin, Mr Bernard Rambault, Mr Gilles Brard.

2° - Examen de devis de travaux :

-réfection de la cour de l'école

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le devis proposé par la Société RTL ainsi que les différentes options s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, accepte le devis de base proposé (7424,77 € TTC) avec la plus-value correspondant à un enrobé de couleur rouge lie de vin (3415,78 € TTC) ainsi que l'option 1 (pose de tampons pour 717,60 € TTC) et l'option 3 (remblaiement de la cave pour 1794,00 TTC). Le montant global des travaux s'élevant ainsi à 13352,15 € TTC.

-mur de séparation cour de mairie-cimetière

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le devis proposé par l'entreprise Francis Vieaud concernant la réfection du mur de séparation entre la cour de la Mairie et l'ancien cimetière.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, accepte le devis proposé pour un montant global de 8934,81 € TTC.

Les travaux pourront être réalisés en deux tranches, en fonction du planning de l'entreprise.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'une demande de subvention au titre du FDACR (Fonds Départemental d'Aide aux Communes Rurales) a été faite auprès du Conseil Général pour la réalisation de ces deux opérations.

3°- Décision modificative n°1 (paiement formation personnel)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il est nécessaire de faire des mouvements de crédits en dépenses de fonctionnement pour alimenter le compte 6184 « Versement à des organismes de formation » et ainsi pouvoir payer les dépenses de formation du personnel communal en CUI.

N°d'article	Avant DM	Après DM
6184	0	500.00
022	15789.50	15289.50

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

4°- Communication :

Monsieur le Maire et Mme Christine Martin présentent aux membres du Conseil :

- le site Web communal récemment mis en ligne.

Monsieur le Maire rappelle que, en dehors de l'adhésion à l'Association des Maires Ruraux de France pour 70 €, l'abonnement annuel à campagnol.fr, gestionnaire du service (hébergement sur le serveur, abonnement du nom de domaine, assistance téléphonique) est de 180 € TTC.

- le cadre du Bulletin municipal n°2 qui sera distribué fin juin ou début juillet.

5°- Questions diverses

a-contrat de location du photocopieur de l'école

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que le contrat de location de l'actuel photocopieur de l'école prend fin le 10 octobre 2011. Des devis ont été demandés auprès des trois sociétés : Konica-Minolta (actuellement détentrice du contrat), Toshiba et Quadra (pour la marque Canon).

Les offres (montants HT) sont les suivantes :

	<i>Actuellement K-M</i>	<i>Toshiba</i>	<i>Konica-Minolta</i>	<i>Quadra</i>
	BH210	Studio 181	BH211	Canon IR 2520 (20 ppm)
		avec scanner RV	avec scanner RV	avec scanner RV
Loc/trimestre	202,00	135,00	185,48	89,00
contrat/p NB	0,0157	0,010	0,005	0,007
		loc sur 21 trim	loc sur 20 trim	loc sur 20 trim
	7500 cop/trim payées	ss minimum trim		ss forfait copies
pour 30000 copies/an	1279,00	840,00	891,92	566,00

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, choisit la société Quadra et mandate Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à ce contrat.

b-Fête du 14 juillet

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, décide d'organiser la journée du 14 juillet autour de la mise en place du nouveau gué sur le Quincampoix et du parcours-promenade l'utilisant.

11h45 : rendez-vous au terrain des Cassons à proximité du gué

12h : franchissement du Quincampoix et promenade vers le jardin au sud de l'église

12h15 : apéritif et « amuse-gueule » servis dans la cour de la Mairie

Contact sera pris avec l'association « le palet intercommunal » pour un éventuel tournoi de palet l'après-midi.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée à 20h30.